

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

REUNION DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2011 à 20H

Etaient présents : Sylvain MARIE –Gérard BOURG – Thérèse GUILLARD – Mauricette HENRI – Philippe BECQUEMONT- Cyril REMEUR – Jeanne GONCALVES

Indemnités de conseil au receveur municipal : le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder au nouveau receveur municipal Mme JARDIN l'indemnité de conseil à taux plein, ainsi que l'indemnité pour la confection des documents budgétaires .

Transfert du pouvoir de police des maires au président de l'EPCI (Intercom) : l'article 63 de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales prévoit désormais le transfert automatique du pouvoir de police du maire au président de l'EPCI lorsqu'il est compétent dans les domaines de l'assainissement, de l'élimination des déchets ménagers et de l'accueil des gens du voyage. Monsieur le Maire informe le Président de Blangy Pont-L'Evêque Intercom qu'il s'oppose à ce transfert.

Devis restauration retable et harmonium : retable - considérant qu'il est nécessaire de procéder à la restauration du retable (conservation du patrimoine communal), Monsieur le Maire soumet au conseil le devis de l'Atelier d'Amélie de Saint Ceneri le Gérai (61) pour un montant de 10 073.31€ ttc ainsi que le plan de financement suivant : Subvention Conseil Général : 2 526.00€ , réserve parlementaire de Mme Nicole AMELINE : 2 000.00€, fonds collectés par l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Torquesnois : 2 500.00€, part communale : 3 047.31€ dont 1650.81€ de TVA qui sera reversée à la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur ce plan de financement. Harmonium : devis pour info 4 465.00€, le conseil ne donne pas suite.

Réforme de la fiscalité de l'aménagement : Monsieur le Maire présente au conseil le nouveau dispositif qui entrera en vigueur au 1^{er} mars 2012, la taxe d'aménagement (TA) et le Versement pour sous-densité (VSD) qui remplaceront l'actuelle Taxe Locale d'Equipement (TLE). Le dossier étant complexe, Monsieur Le Maire propose au conseil de voter lors d'une prochaine séance ; des réunions ont lieu actuellement avec les services de l'Etat afin d'aider les collectivités dans cette réforme.

SCIB (Syndicat Intercommunal de Blangy-le-Château) : le SCIB n'ayant pas procédé, avant sa dissolution, à l'amortissement de frais d'études non suivies de travaux , il incombe aux anciennes communes adhérentes de procéder à cet amortissement soit pour la commune de Le Torquesne, la somme de 9 313.08€. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'inscrire au budget 2012 cette somme en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement.

Questions diverses :

Adresses numériques : suite à l'envoi par le Cabinet Aménagéo de la carte de la commune avec le nom des différentes voies, une commission composée de Mrs. Bourg et Ducy, Mmes Guillard et Laval avec le concours de Me Gisèle Touffet, va travailler à redéfinir les voies dont le nom actuel est erroné.

Achat d'un micro-ondes pour la salle des fêtes : cet achat était prévu mais n'avait pas été fait, ce sera effectif début octobre.

Abribus La Croix de Pierre : le car s'arrêtant juste devant l'abri bus, il n'y a pas assez de place entre les deux (fossé) pour que les enfants puissent descendre en toute sécurité. Il sera demandé aux services de l'équipement d'élargir le passage sur le fossé.

Site internet et petit journal : Mme Goncalves demande que les responsables des principales manifestations transmettent automatiquement les éléments (photos – textes) à la mairie (en mai et novembre, mois qui précèdent la parution du journal) ceci afin que la commission en charge de l'événementiel ne soit pas obligée d'aller à la pêche aux informations. Il est pris acte de la demande.

Le Maire
Sylvain MARIE